



# Bilan d'activité de la commission des Affaires étrangères

Juillet 2017 – Juillet 2018



## Table des matières

Le mot de la présidente .....	3
La commission des Affaires étrangères.....	4
Les compétences de la commission des Affaires étrangères.....	5
Les membres de la commission des Affaires étrangères.....	6
Le bureau de la commission des Affaires étrangères .....	7
Les coordonnateurs de la commission des Affaires étrangères.....	8
Le secrétariat administratif de la commission des Affaires étrangères .....	9
L'activité législative de la commission des Affaires étrangères.....	10
Les conventions et traités internationaux .....	12
Les rapports pour avis sur les projets de loi .....	15
Le projet de loi relatif à la programmation militaire pour les années 2019 à 2025 portant diverses dispositions intéressant la défense .....	15
Le projet de loi pour une immigration maîtrisée et un droit d'asile effectif .....	16
Les avis budgétaires sur le projet de loi de finances 2018 .....	17
L'activité de contrôle de la commission des Affaires étrangères.....	20
Les auditions de la commission des Affaires étrangères.....	22
Les missions d'information .....	25
Les missions <i>ad hoc</i> .....	28
Les référents de suivi géographique.....	30
Les activités des rapporteurs pour les opérateurs extérieurs .....	32
La diplomatie parlementaire.....	34
Les entretiens de la présidente .....	35

La commission des Affaires étrangères est l'une des huit commissions permanentes de l'Assemblée nationale. Elle est composée de 73 députés et présidée par la députée Marielle de SARNEZ.

Pour suivre l'activité de la commission :

- le site de l'Assemblée ;
- l'agenda de la commission ;
- les vidéos de la commission ;
- le Twitter de la commission.

# Le mot de la présidente



Dans un monde de plus en plus imprévisible, marqué par la recrudescence des tensions, la remise en cause du multilatéralisme et l'effacement des lignes diplomatiques traditionnelles, notre commission des affaires étrangères exerce une mission particulière.

Comme les sept autres commissions permanentes, elle est chargée d'examiner les projets et propositions de loi, d'évaluer et de contrôler la politique menée par l'exécutif. Mais elle doit aussi assumer un rôle d'éclairage et de prospective.

À travers nos travaux, nous nous efforçons de sonder les lignes de fracture du monde pour mieux les anticiper et au besoin appeler à les corriger. Nous cherchons à dégager des axes de lectures, à fixer des repères, à tracer des lignes d'action, à émettre des recommandations pour contribuer, à notre place, à construire un nouvel ordre mondial, plus équilibré, plus stable, et plus juste.

Nos concitoyens sont en même temps citoyens du monde. Ils connaissent et suivent avec attention, et parfois avec inquiétude, les évolutions de l'Europe et de la planète. Rien de ce qui s'y passe ne leur est indifférent. C'est une responsabilité supplémentaire pour notre commission.

Notre force réside dans l'action des 73 députés membres de la commission, dont ce document porte témoignage. C'est grâce à leur engagement que nos idées et propositions peuvent se faire entendre. Que tous en soient ici remerciés. Ce bilan est le leur.

Marielle de SARNEZ,  
Présidente de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale

# La commission des Affaires étrangères

# Les compétences de la commission des Affaires étrangères

La commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale est compétente, en vertu de l'article 36 du Règlement de l'Assemblée nationale, sur les questions relatives :

- à la politique étrangère et européenne ;
- aux traités et accords internationaux ;
- aux organisations internationales ;
- à la coopération et au développement ;
- à la francophonie ;
- aux relations culturelles internationales.

# Les membres de la commission des Affaires étrangères

La commission des Affaires étrangères est constituée de 73 députés. Sa composition est consultable [ici](#).

Les sept groupes constituant l'Assemblée nationale disposent d'un nombre de sièges proportionnel à leur effectif numérique :

- 39 députés du groupe La République en Marche (LaREM) ;
- 13 députés du groupe Les Républicains (LR) ;
- 6 députés du groupe Mouvement Démocrate et apparentés (MoDem) ;
- 5 députés du groupe UDI, Agir et Indépendants (UAI) ;
- 4 députés du groupe la Nouvelle Gauche (NG) ;
- 2 députés du groupe La France insoumise (LFI) ;
- 2 députés du groupe la Gauche démocrate et républicaine (GDR) ;
- 2 députés non-inscrits (NI).

# Le bureau de la commission des Affaires étrangères

## La présidente



**Mme Marielle de Sarnez**  
Mouvement Démocrate et  
apparentés

## Les vice-présidents



**Mme Mireille Clapot**  
La République en Marche



**M. Meyer Habib**  
UDI, Agir et Indépendants



**M. Michel Herbillon**  
Les Républicains



**M. Jacques Maire**  
La République en Marche

## Les secrétaires



**Mme Laurence Dumont**  
Nouvelle Gauche



**M. Denis Masségli**  
La République en Marche



**Mme Bérengère Poletti**  
Les Républicains



**Mme Isabelle Rauch**  
La République en Marche

# Les coordonnateurs de la commission des Affaires étrangères

Les coordonnateurs sont désignés par leur groupe respectif pour lequel ils jouent le rôle de porte-parole au sein de la commission. Ils contribuent en particulier aux décisions concernant l'organisation des travaux de la commission et la désignation des rapporteurs.



**Mme Laetitia Saint-Paul**  
La République en Marche



**M. Claude Goasguen**  
Les Républicains



**M. Michel Fanget**  
Mouvement Démocrate et  
apparentés



**M. Maurice Leroy**  
UDI, Agir et Indépendants



**M. Christian Hutin**  
Nouvelle Gauche



**Mme Clémentine Autain**  
La France insoumise



**M. Jean-Paul Lecoq**  
Gauche démocrate et  
républicaine

# Le secrétariat administratif de la commission des Affaires étrangères

- Didier LE BOT, conseiller, chef de division ;
- Gilles ARATHOON, conseiller ;
- Julie GHIBELLINI, conseillère ;
- François-Xavier CARABELLI, administrateur ;
- Tiphaine COSNIER, administratrice ;
- Maxine GAYRAUD, administratrice ;
- Charlotte SICARD, administratrice ;
- Jean SAVOYE, administrateur-adjoint ;
- Anne-Marie CAM, assistante de direction et de gestion ;
- Astrid DELAUNAY, assistante de direction et de gestion ;
- Peggy CASTAGNE, assistante de direction et de gestion ;
- Lou-Anne CANOVAS, stagiaire ;
- Samy IMOURRA, stagiaire ;
- Simon LEVYA, stagiaire ;
- Elisa SCHIAVINI, stagiaire ;
- Théo VERGES, stagiaire.

L'activité législative  
de la commission des Affaires  
étrangères

L'activité législative de la commission, exercée en vertu de l'article 36 alinéa 8 du Règlement de l'Assemblée nationale, comprend pour l'année 2017-2018 :

- 35 conventions internationales (article 53 de la Constitution) ;
- 2 projets de loi pour lesquels la commission s'est saisie pour avis.

# Les conventions et traités internationaux

La commission des Affaires étrangères examine les projets de loi autorisant la ratification des traités et accords internationaux visés à l'article 53 de la Constitution, ainsi que les accords conclus par l'Union européenne lorsqu'ils interviennent dans un domaine de compétence partagée entre l'Union et les États membres.

Le rapporteur de la commission procède à une analyse approfondie du texte à travers l'historique des négociations, ses principales dispositions et les conséquences de sa mise en œuvre.

Depuis le début de la mandature, la commission des Affaires étrangères a fait évoluer la pratique pour permettre aux députés de se saisir en séance de certains grands sujets. Ainsi ce sont 12 projets de loi sur les 31 votés qui ont donné lieu à un débat en séance précédant sa mise aux voix, à la demande d'un président de groupe politique ou de la présidente de la commission.

Les douze projets de loi ayant fait l'objet d'un débat préalable en séance sont les suivants :

- le protocole relatif à la convention pour la répression d'actes illicites contre la sécurité de la navigation maritime et du protocole relatif à la répression d'actes illicites contre la sécurité des plateformes fixes situées sur le plateau continental. Rapporteur : Christian HUTIN [vidéo, compte-rendu] ;
- l'accord de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et le Kazakhstan. Rapporteur : Guy TEISSIER [vidéo, compte-rendu] ;
- le protocole annexe à la convention avec l'Algérie sur la sécurité sociale. Rapporteur : Michel FANGET [vidéo, compte-rendu] ;
- l'accord avec la Suisse sur la fiscalité applicable dans l'aéroport de Bâle-Mulhouse. Rapporteur : Bruno FUCHS [vidéo, compte-rendu] ;
- la convention d'extradition avec les Émirats arabes unis. Rapporteur : Christophe DI POMPEO [vidéo, compte-rendu] ;
- la convention d'entraide judiciaire en matière pénale avec les Comores. Rapporteur : Laetitia SAINT-PAUL [vidéo, compte-rendu] ;
- l'accord de transport aérien avec les États-Unis, l'Islande et la Norvège. Rapporteur : Laurence DUMONT [vidéo, compte-rendu] ;
- l'accord sur les services aériens entre l'Union européenne et Israël. Rapporteur : Monica MICHEL [vidéo, compte-rendu] ;
- le protocole n°16 à la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Rapporteur : Bérengère POLETTI [vidéo, compte-rendu] ;
- le protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu. Rapporteur : Bertrand BOUYX [vidéo, compte-rendu] ;

- l'accord de coopération entre l'Union européenne et la Nouvelle-Zélande. Rapporteur : Olga GIVERNET [vidéo, compte-rendu] ;
- la convention multilatérale pour la mise en œuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéficiaires. Rapporteur : Benjamin DIRX [vidéo, compte-rendu].

Les dix-neuf projets de loi ayant fait l'objet d'une procédure d'examen simplifiée sont les suivants :

- l'accord avec l'Algérie sur l'échange des jeunes actifs. Rapporteur : Christophe DI POMPEO [compte-rendu] ;
- la convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme. Rapporteur : Meyer HABIB [compte-rendu] ;
- la convention d'entraide judiciaire en matière pénale avec l'Algérie. Rapporteur : Sira SYLLA [compte-rendu] ;
- l'accord avec le Portugal et le Luxembourg sur la sécurité civile. Rapporteur : Isabelle RAUCH [compte-rendu, vidéo] ;
- l'accord avec la Jordanie sur le statut de leurs forces. Rapporteur : Claude GOASGUEN [compte-rendu, vidéo] ;
- l'avenant modifiant la convention fiscale du 14 janvier 1971 entre la France et le Portugal. Rapporteur : Samantha CAZEBONNE [compte-rendu, vidéo] ;
- le protocole sur les privilèges et immunités de la juridiction unifiée du brevet. Rapporteur : Sylvain WASERMAN [compte-rendu, vidéo] ;
- le protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Rapporteur : Christophe DI POMPEO ;
- la convention d'extradition avec le Costa Rica. Rapporteur : Christophe NAEGELEN [compte-rendu, vidéo] ;
- la convention d'entraide judiciaire en matière pénale avec le Costa Rica. Rapporteur : Jean-Luc REITZER [compte-rendu, vidéo] ;
- l'accord en matière de sécurité civile avec Andorre. Rapporteur : Isabelle RAUCH [compte-rendu, vidéo] ;
- l'accord de coopération transfrontalière en matière de police et douanière avec Andorre. Rapporteur : Samantha CAZEBONNE [compte-rendu, vidéo] ;
- l'accord sur la viabilité des routes nationales entre Tarascon-sur-Ariège et la frontière franco-andorrane. Rapporteur : Maurice LEROY [compte-rendu, vidéo] ;

- l'accord avec l'Allemagne sur l'emploi transfrontalier d'aéronefs. Rapporteuse : Isabelle RAUCH ;
- l'accord de réadmission des personnes en situation irrégulière avec l'Autriche. Rapporteur Hugues RENSON ;
- le protocole sur l'accord du 18 septembre 2007 entre la Communauté européenne et la Bosnie-Herzégovine sur la réadmission des personnes en séjour irrégulier. Rapporteuse : Liliana TANGUY [compte-rendu, vidéo] ;
- l'accord avec la Bosnie-Herzégovine sur la mobilité des jeunes. Rapporteur : Frédéric PETIT [compte-rendu, vidéo] ;
- les conventions d'entraide judiciaire et d'extradition avec Sainte-Lucie. Rapporteur : Guy TEISSIER [compte-rendu, vidéo] ;
- l'accord avec le Chili et la Bolivie sur l'emploi des personnes à charge des agents de mission. Rapporteur : Jean-Paul LECOQ [compte-rendu, vidéo] ;

Quatre projets de loi adoptés en commission doivent encore faire l'objet d'un vote en séance, ils concernent les textes suivants :

- la convention sur le transfèrement des personnes condamnées avec le Pérou. Rapporteur : Alain DAVID [compte-rendu, vidéo] ;
- l'accord de dialogue politique et de coopération avec Cuba. Rapporteur : Didier QUENTIN [compte-rendu, vidéo] ;
- l'accord instituant la Fondation internationale UE-ALC. Rapporteur : Christophe DI POMPEO [compte-rendu, vidéo] ;
- l'accord avec le Congo, l'Équateur et le Pérou sur les familles des agents des missions officielles. Rapporteuse : Clémentine AUTAIN.

Deux groupes de travail temporaires ont également été constitués pour obtenir des compléments d'information à la suite d'un premier examen en commission et préalablement à leur adoption sur :

- le protocole annexe à la convention avec l'Algérie sur la sécurité sociale. Rapporteur : Michel FANGET ;
- l'accord de coopération transfrontalière avec la Suisse et le Luxembourg. Rapporteur : Bruno FUCHS.

# Les rapports pour avis sur les projets de loi

Depuis le début de la législature, la commission des Affaires étrangères s'est saisie pour avis de 2 projets de loi :

- le projet de loi relatif à la programmation militaire pour les années 2019 à 2025 portant diverses dispositions intéressant la défense, avis de Laetitia SAINT-PAUL [vidéo] ;
- le projet de loi pour une immigration maîtrisée et un droit d'asile effectif, avis de Marielle de SARNEZ [vidéo].

## **Le projet de loi relatif à la programmation militaire pour les années 2019 à 2025 portant diverses dispositions intéressant la défense**

La commission des Affaires étrangères s'est saisie pour avis sur le projet de loi « relatif à la programmation militaire pour les années 2019 à 2025 et portant diverses dispositions intéressant la défense ». La rapporteure pour avis a été Laetitia SAINT-PAUL, première femme militaire à être élue députée sous la V<sup>e</sup> République et première militaire d'active élue nationale depuis 1918.

La saisine a porté sur le titre I du projet de loi, qui comporte la programmation budgétaire en tant que telle, ainsi que sur les articles 18, 23, 24, 26, 31, 40 et 42.

La rapporteure a orienté ses travaux sur la dimension internationale de ce projet de loi, en insistant sur les enjeux stratégiques de la puissance militaire française et sur les défis en termes de coopération internationale. Elle a appuyé ces travaux sur l'audition d'une vingtaine de personnalités, chefs militaires, partenaires européens, experts et responsables institutionnels français.

Le rapport met en lumière les enjeux de coopération internationale qui conditionnent l'atteinte des objectifs recherchés. La rapporteure souligne le lien intime entre l'autonomie stratégique de la France et la construction d'une autonomie stratégique européenne. Elle estime qu'il convient de clarifier le positionnement et la communication de la France vis-à-vis de ses partenaires afin que l'engagement résolu de la France dans une démarche de coopération européenne apparaisse sans ambiguïté.

Les commissaires ont examiné plusieurs amendements, qui visaient pour l'essentiel à renforcer les messages adressés aux partenaires de la France : « *il est important de saisir cette occasion pour conduire une sorte de diplomatie militaire et montrer notre attachement à tous ces partenariats que nous avons créés* », a estimé la rapporteure. Les commissaires ont appuyé cette démarche.

Les commissaires ont voté en faveur du projet de loi ainsi modifié. La rapporteure a insisté sur le fait que beaucoup d'efforts seraient « *à consentir au cours des prochaines années pour mettre en application, à l'euro près, cette programmation militaire, et progresser résolument dans nos coopérations avec les Européens* », et qu'il reviendrait à la commission « *d'y être attentive* ».

## **Le projet de loi pour une immigration maîtrisée et un droit d’asile effectif**

La commission des Affaires étrangères s’est saisie pour avis du projet de loi « pour une immigration maîtrisée et un droit d’asile effectif ». La présidente de la commission, Marielle de Sarnez, a souhaité dans son avis élargir la réflexion en proposant une analyse européenne et mondiale des questions migratoires.

Cet avis interroge, dans sa première partie, le traitement par l’Union européenne de la politique d’asile, suite à la crise de 2015 et formule une série de recommandations : harmonisation des délais de traitement des demandes d’asile de moins de 6 mois ; réduction des écarts de taux de reconnaissance de la protection internationale entre les États de l’UE ; établissement d’une liste européenne socle de pays d’origine sûrs ; reconnaissance mutuelle des décisions sur la protection internationale ; convergence des conditions d’accueil des demandeurs d’asile dans les pays européens. Il recommande l’établissement d’outils opérationnels d’alerte rapide et demande la mise en place concrète d’un système de contrôle et d’enregistrement aux frontières de l’Union ainsi que le renforcement de Frontex.

La deuxième partie de l’avis traite de la nécessité de mettre en œuvre un dialogue approfondi avec les pays d’origine et la mobilisation tous nos outils afin de construire des partenariats « gagnant-gagnant ».

Plusieurs recommandations méritent d’être retenues comme le suivi des engagements des parties en matière de migrations légales, de lutte contre les migrations illégales, et de réadmission. Au-delà, il apparaît nécessaire d’ouvrir un débat sur l’immigration économique dans notre pays et de travailler à des systèmes de visas plus fluides favorisant les allers-retours.

En matière de développement, deux priorités doivent être dégagées : la mise en œuvre d’un nouveau partenariat entre l’Union européenne et l’Union africaine fondé sur un nouvel équilibre des échanges commerciaux favorisant une juste gestion des ressources, ainsi que la fixation de priorités stratégiques à notre aide au développement.

Pour la rapporteure, le défi migratoire est « sans aucun doute l’un des grands enjeux de notre siècle ». Elle propose de débattre régulièrement de ces sujets d’asile et de migrations, en particulier dans le cadre d’un débat annuel sur la politique migratoire au sein de l’Assemblée nationale. Elle suggère également de prendre en compte la démarche du « Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières » et du « Pacte mondial pour les réfugiés ».

# Les avis budgétaires sur le projet de loi de finances 2018

La commission des Affaires étrangères est amenée, par l'intermédiaire de ses rapporteurs pour avis, à examiner le projet de loi de finances annuel. Huit rapporteurs pour avis examinent les crédits des missions du budget de l'État relevant pour tout ou partie de la compétence de la commission des Affaires étrangères. Un avis est consacré à l'article évaluant le montant du prélèvement effectué sur les recettes de l'Etat au profit du budget de l'Union européenne.

Le rôle des rapporteurs pour avis de la commission des Affaires étrangères a été pérennisé et élargi pour permettre au-delà de l'examen du projet de loi de finances de suivre sa mise en œuvre et la préparation du prochain exercice pour 2019.

Les neuf rapports pour avis sont consacrés aux missions et thèmes suivants :

- Action de la France en Europe et dans le monde ; Français à l'étranger et affaires consulaires par Anne GENETET (avis) ;
- Aide publique au développement par Hubert-Julien LAFERRIÈRE (avis) et par Jean-Paul LECOQ (contribution écrite) ;
- Commerce extérieur et diplomatie économique par Buon TAN (avis) ;
- Défense par Didier QUENTIN (avis) et par Jean-Luc MÉLENCHON (contribution écrite) ;
- Diplomatie culturelle et d'influence – francophonie par Frédéric PETIT (avis) ;
- Écologie, développement et mobilités durables par Laurence GAYTE (avis) ;
- Immigration, asile et intégration par Pierre-Henri DUMONT (avis) ;
- Médias, livre et industries culturelles par Alain DAVID (avis) ;
- Prélèvement européen par Maurice LEROY (avis).

Dans son avis relatif aux Français à l'étranger et aux affaires consulaires, Anne GENETET rappelle les efforts entrepris par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères pour simplifier l'accès aux services consulaires. Afin de renforcer le réseau diplomatique français à l'international, elle établit une série de préconisations pour répondre aux défis à venir, notamment ceux du pilotage sur le long-terme et de l'évaluation, qui impliquent de construire des indicateurs de qualité du réseau et des visas, et d'affiner la typologie des postes occupés par les diplomates [vidéo].

Dans son avis relatif à l'aide publique au développement, Hubert-Julien LAFERRIÈRE rappelle les priorités géographiques et sectorielles de l'aide publique au développement, ainsi que l'importance de l'enjeu démographique. Il souligne également la nécessité de prendre en considération le changement climatique pour une meilleure adaptation

de l'aide aux besoins réels. Enfin, il appelle à augmenter la part des dons et des aides bilatérales pour une plus grande cohérence de l'aide publique au développement [vidéo].

Dans sa contribution écrite sur l'avis Aide publique au développement, Jean-Paul LECOQ déplore la diminution effective du budget de l'Agence française de développement et souhaite une meilleure conduite de l'aide publique au développement à travers une répartition des rôles équilibrée entre les trois acteurs majeurs : le politique, le financier et le technique [vidéo].

Dans son avis relatif au commerce extérieur et à la diplomatie économique, Buon TAN, après avoir rappelé les causes du déficit commercial de la France, émet dix propositions pour relancer notre commerce extérieur. Il appelle notamment à simplifier et promouvoir les dispositifs d'accompagnement à l'exportation, tout en construisant des leviers d'export innovants tels que les « maisons de France », regroupements géographiques d'acteurs français à l'international [vidéo].

Dans son avis relatif à la défense, Didier QUENTIN rappelle combien il est important que la France maintienne son rang à l'international. Tout en saluant la hausse du budget de la défense, il souligne que cette hausse s'inscrit dans une trajectoire budgétaire qu'il convient d'évaluer avec réalisme, et plaide pour un renforcement des investissements de la France dans les capacités technologiques afin de rééquilibrer notre partenariat avec les États-Unis. Enfin, il souhaite une plus grande capacité de défense pour l'Europe, tout en notant l'importance d'entretenir des partenariats bilatéraux [vidéo].

Dans sa contribution écrite sur l'avis Défense, Jean-Luc MÉLENCHON, après avoir souligné les défis stratégiques auxquels la France était confrontée, au premier rang desquels le changement climatique, s'exprime en faveur d'une politique d'indépendance ambitieuse passant notamment par l'affranchissement de la France de l'Otan et par la construction de nouvelles coopérations [vidéo].

Dans son avis relatif à la diplomatie culturelle, d'influence et à la francophonie, Frédéric PETIT mentionne la participation du programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence » à l'effort général de maîtrise des dépenses en termes de réduction des déficits, de stabilisation des crédits, de réduction des emplois à temps plein. Il évoque également l'existence de leviers d'influence et réaffirme la nécessité de poursuivre les efforts de rationalisation [vidéo].

Dans son avis relatif à l'écologie, au développement et à la mobilité durables, Laurence GAYTE salue l'engagement renouvelé de la France en matière d'écologie et liste quatre priorités : une mise en œuvre ambitieuse des Accords de Paris, une application exigeante de la stratégie Énergie-Climat 2030 de l'Union européenne, la mise en cohérence des engagements économiques et commerciaux de la France et de l'Union européenne avec les impératifs climatiques, et la nécessité de coordonner la R&D à l'échelle européenne [vidéo].

Dans son avis relatif à l'immigration, l'asile et l'intégration, Pierre-Henri DUMONT expose le caractère imparfait de la structuration de la mission « Immigration, asile et intégration » du PLF 2018, qui organise les politiques relatives à la maîtrise des flux migratoires, à l'intégration des personnes immigrées en situation régulière et à la garantie du droit d'asile. Le rapporteur y dénonce l'absence de prise en compte budgétaire de la situation migratoire à Calais et appelle à la création d'un véritable régime européen de l'asile, au renforcement des frontières extérieures de l'Europe et à la lutte contre la formation des flux migratoires en amont [vidéo].

Dans son avis relatif aux médias, aux livres et aux industries culturelles, Alain DAVID examine les enjeux de l'action audiovisuelle extérieure de la France, qui s'articule autour de

deux objectifs principaux : d'une part, promouvoir la vision française dans le monde et de l'autre, soutenir les efforts de professionnalisation et de modernisation des médias de nos partenaires étrangers en développement ou en sortie de crise. Pour cela, il recommande de se doter d'un outil politique de pilotage de l'audiovisuel extérieur de la France et de définir des priorités stratégiques plus claires et tenant compte de la baisse des ressources [vidéo].

Dans son avis relatif au prélèvement sur recettes au profit de l'Union européenne, porté à 20,2 milliards d'euros pour 2018, Maurice LEROY appelle la Commission européenne à profiter du Brexit et de l'imminence du prochain cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027 pour mettre définitivement fin aux rabais consentis aux États membres de l'UE, pour augmenter la part des ressources propres afin de rendre le budget européen lisible et équitable, et pour répondre aux nouveaux défis économiques et géopolitiques européens. Partie intégrante du débat sur le projet de loi de finances, cet avis a fait l'objet d'une discussion en séance publique [vidéo].

# L'activité de contrôle de la commission des Affaires étrangères

L'activité de contrôle de la commission des Affaires étrangères comprend :

- les auditions ;
- les missions d'information ;
- les missions *ad hoc* ;
- les activités de suivi géographique ;
- les activités des rapporteurs pour les opérateurs extérieurs ;
- les réunions et les conférences interparlementaires ;
- les entretiens de la présidente.

# Les auditions de la commission des Affaires étrangères

Les auditions de personnalités constituent de précieuses sources d'information. Elles contribuent à assurer un suivi de l'action de l'exécutif dans la durée et de mieux appréhender les enjeux des différents sujets d'actualité. Ces auditions sont généralement publiques et retransmises en ligne. Les vidéos sont disponibles ici.

Ces auditions débutent par un exposé liminaire de la personnalité auditionnée suivi d'un temps de questions-réponses avec les représentants des groupes politiques puis avec les commissaires qui le souhaitent.

Tout au long de l'année, la commission des Affaires étrangères a auditionné 52 personnalités : françaises ou étrangères ; politiques ou administratives ; représentants de la société civile, d'institutions internationales ou d'organismes de recherche :

- Jacques ATTALI, président de Positive Planet [vidéo] ;
- Bruno AUBERT, ambassadeur de France en Irak [huis clos] ;
- Michel BARNIER, négociateur en chef responsable du groupe de travail de la commission chargée de la préparation et de la conduite des négociations avec le Royaume-Uni [huis clos] ;
- Rony BRAUMAN, ancien président de Médecins sans frontières [vidéo] ;
- Laurent BONNEFOY, chercheur au CNRS, au CERI-Sciences Po [vidéo, compte-rendu] ;
- Pascal BRICE, directeur général de l'Office française de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) [vidéo, compte-rendu] ;
- Hélène CARRÈRE D'ENCAUSSE, Secrétaire perpétuel de l'Académie française [vidéo] ;
- Gérard COLLOMB, ministre de l'Intérieur [vidéo du 21 mars 2018 ; comptes-rendus du : 17 octobre 2017, 21 mars 2018] ;
- Thomas COURBE, directeur général adjoint du Trésor, directeur des relations internationales de la direction générale du Trésor au ministère de l'Économie et des Finances [compte-rendu] ;
- Barthélémy COURMONT, directeur de recherche à l'IRIS, sur les questions géostratégiques et de sécurité en Asie de l'Est [vidéo] ;
- Éric DANON, directeur général adjoint des affaires politiques et de la sécurité [compte-rendu] ;
- Abolghassem DELFI, ambassadeur de la République islamique d'Iran en France [vidéo] ;

- Yuli-Yoel EDELSTEIN, président de la Knesset [vidéo] ;
- Bernard ÉMIÉ, directeur général de la sécurité extérieur (DGSE) [huis clos] ;
- Philippe ERRERA, directeur général des relations internationales et de la stratégie au ministère des Armées [compte-rendu] ;
- Maurice GOURDAULT-MONTAGNE, secrétaire général du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères [huis clos] ;
- Sandro GOZI, secrétaire d'État italien auprès du président du Conseil, chargé des Affaires européennes [vidéo, compte-rendu] ;
- Benjamin HAUTECOUVERTURE, maître de recherche à la Fondation pour la recherche stratégique, sur les questions géostratégiques et de sécurité en Asie de l'Est [vidéo] ;
- François HEISBOURG, président de l'Institut international d'études stratégiques [vidéo, compte-rendu] ;
- Nicolas HULOT, ministre de la Transition écologique et solidaire [vidéo, compte-rendu] ;
- Claire LANDAIS, secrétaire générale de la défense et de la sécurité nationale [huis clos] ;
- Morgan LARHANT, sous-directeur de l'action extérieure de l'État, de l'aide publique au développement, des prêts des États étrangers, de l'agriculture (7ème sous-direction), de la direction du Budget, au ministère de l'Action et des Comptes publics [compte-rendu] ;
- Jean-Yves LE DRIAN, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères (8 auditions) [vidéos du : 6 mars 2018, 17 juillet 2018 ; comptes-rendus du : 11 juillet 2017, 6 mars 2018] ;
- Philippe LÉGLISE-COSTA, représentant permanent français auprès de l'Union européenne [huis clos] ;
- Jean-Baptiste LEMOYNE, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères (2 auditions) [vidéos du : 22 novembre 2017, 5 juin 2018 ; compte-rendu du 22 novembre 2017] ;
- Nathalie LOISEAU, ministre auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargée des Affaires européennes [compte-rendu] ;
- Angel LOSADA, représentant spécial de l'Union européenne pour le Sahel [compte-rendu] ;
- Luc MAMPAEY, directeur du Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité [vidéo] ;
- Ronen MANELIS, porte-parole en chef de l'armée israélienne [vidéo] ;
- Peter MAURER, président du Comité international de la Croix-Rouge [vidéo] ;
- Staffan de MISTURA, envoyé spécial du secrétaire général des Nations Unies [compte-rendu] ;

- Rasha MOHAMED, chercheur Yémen à Amnesty international [vidéo, compte-rendu] ;
- Pierre MOSCOVICI, commissaire européen aux Affaires économiques et financières, fiscalité et douanes [compte-rendu] ;
- Sébastien MOSNERON-DUPIN, directeur général d'Expertise France [vidéo] ;
- Ismail Hakki MUSA, ambassadeur de Turquie en France [vidéo] ;
- Laurent NUÑEZ, directeur général de la sécurité intérieure (DGSI) [huis clos] ;
- Françoise NYSSSEN, ministre de la Culture [vidéo, compte-rendu] ;
- Céline PAJON, chercheur à l'IFRI (institut français des relations internationales) sur les questions géostratégiques et de sécurité en Asie de l'Est [vidéo] ;
- Florence PARLY, ministre des Armées [huis clos] ;
- Brune POIRSON, secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire [vidéo, compte-rendu] ;
- Emmanuel PUISAIS-JAUVIN, directeur général adjoint de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international [huis clos] ;
- Rémy RIOUX, directeur général de l'Agence française de développement (AFD) [vidéo] ;
- Katheline SCHUBERT, présidente de la commission d'évaluation de l'accord économique et commercial global (CETA) [vidéo] ;
- Antoine SFEIR, directeur des Cahiers de l'Orient et président de l'Institut libre d'études des relations internationales [vidéo] ;
- Leïla SHAHID, présidente de la société des Amis de l'Institut du monde arabe [vidéo] ;
- Leïla SLIMANI, représentante personnelle du président de la République pour la francophonie [vidéo] ;
- Achim STEINER, administrateur du programme des Nations unies pour le développement (PNUD) [vidéo] ;
- Dominik STILLHART, directeur des opérations du Comité international de la Croix-Rouge [vidéo] ;
- Liny SUHARLIM, directrice pays Yémen de l'ONG ACTED [vidéo, compte-rendu] ;
- Pascal TEIXEIRA DA SILVA, ambassadeur chargé des migrations [compte-rendu] ;
- Meguerditch TERZIAN, président de Médecins sans frontières France [vidéo] ;
- Justin VAÏSSE, directeur du Centre d'analyse, de prévision et de stratégie (CAPS) au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères [compte-rendu].

# Les missions d'information

L'article 145 du Règlement de l'Assemblée nationale prévoit la possibilité de créer des missions d'information temporaires au sein de chaque commission, ou commune à plusieurs. C'est l'un des moyens de contrôle traditionnel du Parlement. Leurs travaux donnent lieu à publication de rapports d'information. Leur durée n'est pas limitée à six mois contrairement aux commissions d'enquête. Elles associent représentants de la majorité et de l'opposition, ce qui se traduit par la nomination de deux co-rapporteurs. Au-delà d'un état des lieux, ces rapports émettent des propositions.

Douze missions d'information ont été créées sur l'année 2017-2018 par la commission des Affaires étrangères sur les thèmes suivants :

- « 50 ans après le traité de non-prolifération nucléaire : où en est-on ? » conduite par Michel FANGET et Jean-Paul LECOQ ;
- « La place des droits des femmes dans la diplomatie française » conduite par Mireille CLAPOT et Laurence DUMONT ;
- « L'avenir de la zone euro » conduite par Christophe NAEGELEN et Sylvain WASERMAN ;
- « Le rayonnement artistique et intellectuel de la France : quelle stratégie à 10 ans ? » conduite par Michel HERBILLON et Sira SYLLA ;
- « Lutter contre le financement du terrorisme international » conduite par Valérie BOYER et Sonia KRIMI ;
- « Mers et océans, quelle stratégie pour la France ? » conduite par Jean-Luc MÉLENCHON et Joachim SON-FORGET ;
- « Où en est la diplomatie économique de la France ? » conduite par Pierre CORDIER et Denis MASSÉGLIA ;
- « Quelles nouvelles approches pour l'aide française au développement ? » conduite par Rodrigue KOKOUENDO et Bérengère POLETTI ;
- « Quel nouveau partenariat avec l'Afrique après Cotonou ? » conduite par Jérôme LAMBERT et Valérie THOMAS ;
- « L'Europe : réussir la refondation démocratique » conduite par Sébastien NADOT et Didier QUENTIN ;
- « Tourisme, promouvoir la destination France » conduite par Maurice LEROY et Jean-François PORTARRIEU ;
- « Une action diplomatique forte pour consolider les accords sur le climat » conduite par Bernard DEFLESSELLES et Nicole LE PEIH.

Les trois missions d'information suivantes ont fait l'objet d'un examen et d'un vote autorisant leur publication :

- Place des droits des femmes dans la diplomatie française - N° 844

La mission intitulée « la place des droits des femmes dans la diplomatie française », dont les co-rapporteuses sont Mireille CLAPOT et Laurence DUMONT, a appelé à l'affirmation d'une diplomatie féministe. Bien que le plaidoyer en faveur de l'égalité fasse partie de l'ADN diplomatique de la France, sur le plan opérationnel, notre pays était encore ces dernières années dans une logique de rattrapage en matière de prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans sa politique extérieure. Elle doit s'affirmer en leader sur ces questions.

En formulant 100 propositions concrètes, ce rapport affirme qu'il est possible d'impulser une dynamique puissante en faveur d'une diplomatie féministe en rappelant les conditions à satisfaire : être exemplaire et promouvoir des initiatives fortes lors de grandes réunions internationales ; renforcer les moyens financiers et humains du ministère de l'Europe et des affaires étrangères alloués à l'égalité ; mener une politique offensive autour de grandes priorités thématiques (participation des femmes à la vie publique, lutter contre les discriminations et les violences pour l'accès à l'éducation et la santé, intégrer les questions de genre à notre diplomatie climatiques, à la responsabilité sociale des entreprises et à la politique commerciale...) [vidéo].

- Aide publique au développement - N° 1057

La mission d'information sur « les nouvelles approches de l'aide française au développement », menée par Bérengère POLETTI et Rodrigue KOKOUENDO, s'est fixée pour objectif de faire un point sur l'aide française au moment où elle s'apprête à reprendre la place qui doit être la sienne parmi les principaux pays contributeurs. Après des années de baisses répétées, le gouvernement a annoncé une trajectoire d'augmentation des dépenses d'aide publique au développement de la France qui porterait celles-ci à 0,55 % du revenu national. Mais selon les co-rapporteurs, l'augmentation des budgets n'est pas suffisante. L'aide française doit aussi être rééquilibrée, avec une augmentation de la part des dons et de l'aide bilatérale. Elle doit être plus prévisible et faire l'objet d'une véritable loi de programmation. Elle doit être réorganisée avec la fin de l'éclatement administratif et budgétaire actuels.

Ainsi remise en ordre de marche, l'aide française doit également faire l'objet d'une stratégie cohérente. La place des pays pauvres prioritaires doit être plus importante et l'aide doit concentrer ces efforts sur deux thématiques qui conditionnent le décollage économique d'une partie importante de l'Afrique subsaharienne : la maîtrise de la fécondité qui va de pair avec l'accès à l'éducation et l'égalité entre hommes et femmes, et la gouvernance des Etats, sans laquelle le développement est impossible [vidéo].

- 50 ans après le traité de non-prolifération nucléaire - N° 1155

La mission d'information, conduite par les députés Michel FANGET et Jean-Paul LECOQ, a rendu un rapport intitulé « l'arme nucléaire dans le monde, cinquante ans après la signature du Traité sur la non-prolifération nucléaire (TNP) ». Les rapporteurs s'efforcent d'éclairer les enjeux actuels relatifs à l'arme nucléaire en revenant sur les 50 années passées sous le régime du TNP. Ils constatent que ce traité, bien que fondamentalement inégalitaire, a joué un rôle essentiel pour la sécurité internationale depuis 1968. Ils estiment néanmoins que

l'accent doit désormais être mis sur le désarmement nucléaire, la logique de non-prolifération ne pouvant que s'épuiser si l'arme nucléaire devait rester au premier plan dans les stratégies de défense des puissances nucléaires.

Les rapporteurs insistent sur la nécessité d'encourager le dialogue avec tous les acteurs, puissances dotées ou non, société civile ; ils ont ainsi formulé onze recommandations insistant toutes sur le rôle primordial de la France, comme par exemple soutenir activement la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Les deux co-rapporteurs ont également souhaité voir la création, au sein du Parlement, d'une délégation permanente à la dissuasion nucléaire [vidéo].

## Les missions *ad hoc*

Des représentants de la commission des Affaires étrangères peuvent se rendre sur le terrain à l'étranger pour étudier des problématiques particulières dans le cadre de missions *ad hoc*, de courte durée.

Deux missions *ad hoc* ont donné lieu à une communication en commission après un déplacement sur le terrain :

- à la suite d'une mission au Bangladesh sur la situation des réfugiés Rohingyas, Jean-François MBAYE et Christophe NAEGELEN ont procédé à un examen critique des solutions envisagées pour mettre fin à ce drame humanitaire [compte-rendu, vidéo] ;
- à la suite d'une mission sur la situation au Mali conduite par Marielle de SARNEZ avec Benjamin DIRX et Didier QUENTIN, ceux-ci ont fait le point sur la mise en œuvre de l'Accord de paix signé en 2015, l'évolution de la situation politique, les questions de sécurité et de défense et les problématiques de développement. [compte-rendu, vidéo].

Marielle de SARNEZ a conduit une mission à Djibouti et en Ethiopie, avec Didier QUENTIN, Christian HUTIN et Marion LENNE, afin d'étudier la situation géopolitique dans la Corne de l'Afrique et rencontrer à Addis-Abeba les dirigeants de l'Union africaine.

Enfin, comme tous les ans, une délégation de la commission des Affaires étrangères, présidée par Marielle de SARNEZ, accompagnée de Hugues RENSON, Maurice LEROY, Michel FANGET, Michèle TABAROT et Nicole le PEIH, s'est rendue à New-York à l'occasion de l'Assemblée générale des Nations Unies. À cette occasion, les commissaires ont abordé différents sujets faisant l'objet de discussions à l'ONU : opérations de maintien de la paix, situation en Syrie, en Corée du Nord et en Ukraine, situation des Rohingyas, migrations internationales, aide au développement, réforme de l'ONU.

Par ailleurs, les rapporteurs de missions d'information et d'avis budgétaires ont pris part aux déplacements suivants :

- dans le cadre de l'avis budgétaire « Écologie, développement et mobilités durables », conduit par Laurence GAYTE : à Bruxelles (Belgique) ;
- dans le cadre de l'avis budgétaire « Médias, livres et industries culturelles (Action audiovisuelle extérieure), conduit par Alain DAVID : en Tunisie ;
- dans le cadre de l'avis budgétaire « Action extérieure de l'État – Diplomatie culturelle et d'influence – Francophonie », conduit par Frédéric PETIT : au Liban ;
- dans le cadre de l'avis budgétaire sur « Affaires européennes – prélèvement européen », conduit par Maurice LEROY : à Bruxelles (Belgique) ;

- dans le cadre de l'avis budgétaire sur « Aide publique au développement » conduit par Hubert JULIEN-LAFERRIERE : au Kenya ;
- dans le cadre de la mission d'information « Afrique – quel nouveau partenariat avec l'Afrique après Cotonou ? », conduite par Valérie THOMAS et Jérôme LAMBERT : à Bruxelles (Belgique) ;
- dans le cadre de la mission d'information « 50 ans après le traité de non-prolifération nucléaire » conduite par Michel FANGET et Jean-Paul LECOQ : en Autriche, en France (Bruyères-le-Châtel, Île Longue et Saint-Dizier) et en Suisse ;
- dans le cadre de la mission d'information « La place des droits des femmes dans la diplomatie française » conduite par Mireille CLAPOT et Laurence DUMONT : aux États-Unis ;
- dans le cadre de la mission d'information « L'avenir de la zone euro » conduite par Christophe NAEGELEN et Sylvain WASERMAN : à Bruxelles (Belgique) ;
- dans le cadre de la mission d'information « L'Europe : réussir la refondation démocratique » conduite par Sébastien NADOT et Didier QUENTIN : à Bruxelles (Belgique) et au Danemark ;
- dans le cadre de la mission d'information « Le rayonnement artistique et intellectuel de la France : quelle stratégie à 10 ans ? » conduite par Michel HERBILLON et Sira SYLLA » : au Sénégal et au Maroc ;
- dans le cadre de la mission d'information « Tourisme, promouvoir la destination France » conduite par Maurice LEROY et Jean-François PORTARRIEU : en Espagne ;
- dans le cadre de la mission d'information « Quelles nouvelles approches pour l'aide française au développement ? » conduite par Rodrigue KOKOUENDO et Bérengère POLETTI : au Royaume-Uni et au Niger ;
- dans le cadre de la mission d'information « Une action diplomatique forte pour consolider les accords sur le climat » conduite par Bernard DEFLESSELLES et Nicole LE PEIH : aux États-Unis.

# Les référents de suivi géographique

La création de référents de suivi géographique est une innovation de cette législature. Le monde a été divisé en 23 grandes régions pour chacune desquelles un député de la commission a été désigné référent. Son rôle est d'examiner toutes les questions soulevées par les relations bilatérales (les liens diplomatiques, les relations commerciales, les échanges culturels, les flux migratoires etc.) qu'elles soient liées ou non à l'application de conventions. Le référent peut se saisir de tout sujet lorsqu'il estime qu'il y a matière à approfondissement et à propositions. Il rend compte de ses travaux devant la commission.

Les zones géographiques sont réparties comme suit :

- Afrique du Nord (Maroc, Tunisie, Algérie et Libye), suivie par Bruno JONCOUR ;
- G5 Sahel (Mauritanie, Mali, Tchad, Niger et Burkina Faso), suivi par Amal-Amélia LAKRAFI ;
- Afrique de l'Ouest (Bénin, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Libéria, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo), suivie par Marion LENNE ;
- Afrique centrale (Burundi, Cameroun, Centrafrique, Congo, République démocratique du Congo, Gabon, Guinée Équatoriale, Ouganda, Rwanda et Sao-Tomé-Et-Principe), suivie par Frédéric DESCROZAILLE ;
- Afrique australe (Afrique du Sud, Lesotho, Swaziland, Angola, Botswana, Malawi, Namibie, Zambie et Zimbabwe), suivie par Bernard DEFLESSELLES ;
- Océan indien et la Corne de l'Afrique (Madagascar, Comores, Kenya, Maldives, Île Maurice, Mozambique, Seychelles, Somalie, Tanzanie, Djibouti, Éthiopie, Érythrée, Soudan et Soudan du Sud), suivis par Monica MICHEL ;
- États-Unis et le Canada, suivis par Christophe DI POMPEO ;
- Caraïbes et l'Amérique centrale (Mexique, Belize, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama), suivies par Alain DAVID ;
- Amérique du Sud (Brésil, Bolivie, Colombie, Équateur, Pérou, Venezuela, Argentine, Chili, Paraguay, Uruguay, Guyana et Surinam), suivie par Clémentine AUTAIN ;
- Chine et Asie du Nord (Japon, Mongolie, Corée du Sud, Corée du Nord et Taïwan), suivies par Buon TAN ;
- Asie du Sud-est (Birmanie, Brunei, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande, Cambodge, Laos et Vietnam), suivie par Michel HERBILLON ;

- Afghanistan et le sous-continent indien (Inde, Pakistan, Bangladesh, Bhoutan et Népal), suivis par Jean-Luc REITZER ;
- Océanie, suivie par Moetai BROTHERTON ;
- Russie, suivie par Maurice LEROY ;
- Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan), suivie par Pierre CABARÉ ;
- Partenariat oriental (Biélorussie, Ukraine, Moldavie, Géorgie, Azerbaïdjan et Arménie), suivi par Yves JÉGO ;
- Europe centre orientale et balte (Roumanie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Slovaquie, Hongrie et République Tchèque), suivie par Ludovic MENDÈS ;
- Balkans (Bulgarie, Serbie, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Monténégro, Albanie et Bosnie-Herzégovine), suivis par Liliana TANGUY.
- Europe méditerranéenne (Chypre, Turquie, Grèce, Andorre, Malte, Portugal, Italie, San Marin, Saint Siège, Espagne et Monaco), suivie par Bruno FUCHS ;
- Allemagne et Europe alpine et adriatique (Croatie, Slovénie, Autriche, Lichtenstein et Suisse), suivies par Éric GIRARDIN ;
- Europe occidentale et nordique (Royaume-Uni, Irlande, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, Danemark, Finlande, Islande, Norvège et Suède), suivie par Martine LEGUILLE-BALLOY ;
- Proche-Orient (Égypte, Liban, Syrie, Israël, Jordanie et territoires palestiniens), suivi par Claude GOASGUEN ;
- Moyen-Orient (Irak, Iran, Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Koweït, Oman, Qatar et Yémen), suivi par Annie CHAPELIER ;

# Les activités des rapporteurs pour les opérateurs extérieurs

La commission a désigné des rapporteurs afin de garantir un contrôle continu et approfondi des principaux opérateurs contribuant à l'action extérieure de l'État :

- Frédéric BARBIER, pour l'Agence Française de Développement, institution financière publique mettant en œuvre la politique de développement de la France dans les pays en développement, émergents et de l'Outre-mer ;
- Bruno BONNEL pour Business France, agence chargée du développement international des entreprises françaises, des investissements internationaux en France et de la promotion économique de la France ;
- Alain DAVID pour France Médias Monde, groupe audiovisuel public français dont les médias, diffusés sur les cinq continents et en quinze langues, participent au rayonnement de la France dans le monde ;
- Michel HERBILLON pour l'Institut Français, organisme chargé de l'action culturelle extérieure de l'État ;
- Marion LENNE pour Campus France, établissement qui a pour missions de promouvoir et valoriser à l'étranger le système d'enseignement supérieur et de formation professionnelle français ;
- Maurice LEROY pour Atout France, agence de développement touristique de la France ;
- Frédéric PETIT pour l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE), établissement public français qui anime et gère le réseau d'enseignement français à l'étranger ;
- Bérengère POLETTI pour Expertise France, agence de coopération technique internationale mettant à disposition des pouvoirs publics des pays partenaires les compétences des experts publics français.

Dans le cadre de ce suivi, les rapporteurs émettent un avis sur les contrats d'objectifs et de moyens (COM) conclus entre Etat et chaque opérateur sur base pluriannuelle. Ces COM définissent les grandes orientations stratégiques et l'engagement de financement sur ressources pris par l'Etat pendant la durée du contrat.

- COM 2018-2020 de Campus France :

Marion Lenne a rendu un avis sur le projet de contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2018-2020 de Campus France. Cet avis évalue l'action de Campus France. Il s'attache à

montrer qu'en dépit d'un contexte concurrentiel de plus en plus intense, la France continue à attirer chaque année un peu plus d'étudiants étrangers : 310 000 étudiants en 2015. Mais elle perd du terrain dans les classements internationaux, passant récemment au quatrième rang des pays d'accueil d'étudiants étrangers. Le rapport propose quelques pistes concrètes d'amélioration (véritable stratégie numérique de promotion du système français d'enseignement supérieur, amélioration de l'accueil, niveau des bourses attribuées, focus sur l'importance du continent africain) [vidéo].

Par ailleurs, la commission des Affaires étrangères nomme des députés pour siéger au conseil d'administration de certains de ces opérateurs extérieurs :

- Clémentine AUTAIN et Frédéric PETIT au conseil d'administration de Campus France ;
- Bertrand BOUYX et Jean-Paul LECOQ au conseil d'administration de l'Institut Français ;
- Samantha CAZEBONNE au conseil d'administration de l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger.

# La diplomatie parlementaire

Les réunions et conférences interparlementaires visent à favoriser les contacts, la coordination et l'échange d'expériences entre parlementaires et parlements de différents pays. Ces réunions constituent, par la confrontation des points de vue et les échanges d'arguments, un bon exemple de ce que peut apporter la diplomatie parlementaire pour une meilleure compréhension et une convergence des positions nationales.



Les députés de la commission des Affaires étrangères ont eu l'occasion de rencontrer leurs homologues de la chambre des Communes à l'occasion d'une réunion de travail consacrée au Brexit et au futur partenariat entre l'Union européenne et le Royaume uni.



Ils ont eu également l'occasion de rencontrer leurs homologues allemands à l'occasion d'une réunion commune des deux commissions des affaires étrangères de l'Assemblée nationale et du Bundestag avec à l'ordre du jour les thématiques suivantes : les progrès du processus diplomatique en Syrie ; les relations transatlantiques après le retrait des États-Unis du traité sur le nucléaire iranien et l'imposition des taxes douanières sur l'aluminium et l'acier ; les migrations internationales [vidéo].

Depuis le début de la législature, les députés de la commission des Affaires étrangères ont par ailleurs participé à 4 réunions et conférences interparlementaires :

- Laetitia SAINT-PAUL à la conférence interparlementaire sur la politique européenne de sécurité commune (PESC) et la politique de sécurité et défense commune (PSDC) à Tallinn (Estonie) et à Sofia (Bulgarie) ;
- Liliana TANGUY à la réunion interparlementaire organisée par la Commission des Affaires étrangères du Parlement européen sur le processus d'adhésion des Balkans occidentaux à l'Union européenne ;
- Monica MICHEL à la conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination et la gouvernance économique organisée par la présidence estonienne du Conseil de l'Union européenne.

## Les entretiens de la présidente

Afin d'évoquer les grands enjeux de la politique étrangère de la France, la présidente reçoit en entretien des personnalités issues de parlements ou gouvernements étrangers, d'organisations internationales ou non-gouvernementales, des ambassadeurs français et étrangers, ainsi que des membres de la société civile. Elle s'est ainsi entretenue avec :

- Arnaud AKODJENOU, conseiller spécial du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR), chargé du Soudan du Sud ;
- Niels ANNEN, ministre adjoint aux Affaires étrangères en Allemagne ;
- Mohamed BEN ABDERRAHMANE AL-THANI, ministre des Affaires étrangères du Qatar ;
- Patrick BERNASCONI, président du Conseil économique, social et environnemental (CESE) ;
- Aliza BIN NOUN, ambassadrice d'Israël en France ;
- Sylvain BIVILLE, directeur France de Crisis Action ;
- Emma BONINO, ancienne ministre italienne des Affaires étrangères et commissaire européenne ;
- Dimtîr BUSHATI, ministre des Affaires étrangères de la République d'Albanie ;
- Jean-Marie CAMBACERES, président de la section des Affaires européennes et internationales du Conseil économique, social et environnemental (CESE) ;
- Pascal CANFIN, directeur général de WWF ;
- Fernando CARDERERA, ambassadeur d'Espagne en France ;
- Jérôme CLÉMENT, président de la Fondation Alliance Française ;
- Jean-François CORTY, directeur des opérations internationales de Médecins du Monde France ;
- Aymeric ELLUIN, chargé de plaidoyer à Amnesty International ;
- Marcel ESCURE, ambassadeur de France au Niger ;
- María Fernanda ESPINOSA, ministre des Relations extérieures et de la Mobilité humaine de l'Équateur ;
- Véronique FAYET, présidente du Secours catholique ;
- Tony FORTIN, chargé d'études à l'observatoire des armements ;
- Sigmar GABRIEL, ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne ;
- Arūnas GELŪNAS, président du groupe d'amitié Lituanie-France du Seimas de Lituanie, accompagné d'une délégation de parlementaires ;

- Juan Manuel GOMEZ ROBLEDO, ambassadeur du Mexique en France ;
- Lucile GROSJEAN, référente plaidoyer crises humanitaires et conflits d'Action contre la faim ;
- Ralf GRUENERT, représentant en France du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR) ;
- Christophe GUILHOU, ambassadeur de France à Djibouti ;
- Jaafar IBRAHIM HAJI, président du parlement du Kurdistan, accompagné d'une délégation de parlementaires ;
- Valentin INZKO, Haut-Représentant de la communauté internationale en Bosnie-Herzégovine ;
- Pavlo KLIMKIN, ministre des Affaires étrangères d'Ukraine ;
- Pierre KRAHENBUHL, commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA) ;
- Hélène LEGEAËY, responsable des programmes Maghreb / Moyen-Orient à Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT) ;
- Fabrice LEGGERI, directeur exécutif de Frontex ;
- David LIDINGTON, chancelier du Duché de Lancastre ;
- Robert MARDINI, directeur régional du Comité International de la Croix-Rouge (CICR) pour le Moyen-Orient ;
- Alexeï MARKOV, ambassadeur de Russie en France ;
- Dominique MAS, consul général de France à Erbil (Irak) ;
- Nikolaus MEYER-LANDRUT, ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne en France ;
- Iztok MIROSIC, secrétaire d'État aux Affaires étrangères de Slovénie ;
- Yoann Petros MOUCHE, archevêque syriaque catholique de Mossoul ;
- Ismieal Shafiq MUHSIN, ambassadeur d'Irak en France ;
- Ayeid MOUSSEID YAHYA, ambassadeur de Djibouti en France ;
- Pierre PETTIGREW, envoyé spécial du Gouvernement canadien pour l'accord économique et commercial global (CETA) ;
- Abdelaziz RASSAA, ambassadeur de Tunisie en France ;
- Laura ROJAS, présidente de la commission des Affaires étrangères du Mexique ;
- Jean-Maurice RIPERT, ambassadeur de France en Chine ;
- Norbert RÖTTGEN, président de la commission des Affaires étrangères du Bundestag ;

- Marie-Christine SARAGOSSE, présidente-directrice générale de France Médias Monde ;
- Cornélia SCHIDT-LIERMANN, présidente de la Commission des relations extérieures de la Chambre des députés du Congrès de la Nation d'Argentine ;
- Hanna SIMON, ambassadrice d'Érythrée en France ;
- Françoise SIVIGNON, présidente de Médecins du Monde ;
- Edvards SMILTENS, président du Parlement de Lettonie ;
- Alar STREIMANN, ambassadeur d'Estonie en France ;
- Judith SUNDERLAND, directrice adjointe pour l'Europe et l'Asie centrale de Human Rights Watch ;
- Majid TAKHTE-RAVANCHI, vice-ministre des Affaires étrangères de la République islamique d'Iran en charge de l'Europe et de l'Amérique ;
- Tom TUGENDHAT, président de la commission des Affaires étrangères de la Chambre des communes du Royaume-Uni ;
- Justin VAÏSSE, directeur du centre d'analyse, de prévision et de stratégie (CAPS) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ;
- Kadri VESELI, président de l'Assemblée de la République du Kosovo, accompagné d'une délégation de parlementaires ;
- Ayed YAGUI, directeur de Palestinian Medical Relief Society ;
- Patrick YOUSSEF, directeur régional adjoint du Comité international de la Croix-Rouge pour les opérations en Afrique.

La présidente a également pris part aux côtés du président de l'Assemblée nationale François de RUGY à des entretiens à l'Hôtel de Lassay avec des chefs d'État et de gouvernement et des responsables d'organisations internationales :

- Abdel Fattah AL-SISSI, président de la République arabe d'Égypte ;
- Michel AOUN, président de la République du Liban ;
- Justin TRUDEAU, Premier ministre du Canada ;
- Peter MAURER, président du Comité international de la Croix-Rouge.

Dans le cadre de la réunion du bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, la présidente a également rencontré aux côtés du président de l'Assemblée nationale François de RUGY des présidents de parlements africains :

- Dama DRAMANI, président de l'Assemblée nationale de la République du Togo ;
- Haroun KABADI, président de l'Assemblée nationale du Tchad ;
- Guillaume KIGBAFORI SORO, président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire ;
- Aubin MINAKU NDJALANDJOKO, président de l'Assemblée nationale de la République démocratique du Congo ;
- Mustapha NIASSE, Président de l'Assemblée nationale du Sénégal ;
- Issiaka SIDIBE, président de l'Assemblée nationale de la République du Mali.